

◇CABINET PIERRE DEVOS◇  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
54 avenue Kléber  
75016 PARIS  
Tél : 01 53 70 62 20 Fax : 01 53 70 62 22

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

**ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE**

---

**7 rue de Thionville**

**75019 PARIS**

---

Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région parisienne  
Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes  
No de Siret : 38436335400018 code APE : 7417

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Copropriété et Formation relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### *Justification des appréciations*

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des entités contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux éventuelles prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris

Le 12 Juin 2020

Pierre DEVOS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 946	6 946				
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 946</b>	<b>6 946</b>				
<b>Stocks en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	64 598		64 598	30 000	34 598	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	280		280		280	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres				360	- 360	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	239 546		239 546	64 265	175 281	
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>304 425</b>		<b>304 425</b>	<b>94 625</b>	<b>209 800</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>311 371</b>	<b>6 946</b>	<b>304 425</b>	<b>94 625</b>	<b>209 800</b>	

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	19 586	15 838	3 748
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	229 523	3 748	225 775
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>249 110</b>	<b>19 586</b>	<b>229 524</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées		4 945	- 4 945
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	55 315	70 094	- 14 779
Autres			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>55 315</b>	<b>75 039</b>	<b>- 19 724</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>304 425</b>	<b>94 625</b>	<b>209 800</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association en liste

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	462		462		462	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	132 698		132 698	30 000	102 698	342,33
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>133 160</b>		<b>133 160</b>	<b>30 000</b>	<b>103 160</b>	<b>343,87</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
Autres produits			200 002	2	200 000	N/S
Reprise de provisions			2 200		2 200	N/S
Transfert de charges						
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>202 202</b>	<b>2</b>	<b>2 200</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>335 362</b>	<b>30 002</b>	<b>305 360</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés						
Services extérieurs			2 185	1 581	604	38,20
Autres services extérieurs			101 593	24 725	76 868	310,89
Impôts, taxes et versements assimilés				85	- 85	-100
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
Autres charges			2 200		2 200	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>105 977</b>	<b>26 391</b>	<b>79 586</b>	<b>301,56</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>229 385</b>	<b>3 611</b>	<b>225 774</b>	<b>N/S</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			138	137	1	0,73
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>138</b>	<b>137</b>	<b>1</b>	<b>0,73</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements					
<b>Total des charges financières (VI)</b>					
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>138</b>	<b>137</b>	<b>1</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>229 523</b>	<b>3 748</b>	<b>225 775</b>
<i>Produits exceptionnels</i>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>					
<i>Charges exceptionnelles</i>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>					
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>335 501</b>	<b>30 139</b>	<b>305 362</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>105 977</b>	<b>26 391</b>	<b>79 586</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées					
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>					
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>229 523</b>	<b>3 748</b>	<b>225 775</b>



## Annexes Légales 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 304 424,85 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 229 523,33 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

### ***FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE***

L'Association a bénéficié d'un soutien de la part de l'Association des Responsables des Copropriétés (ARC) pour un montant de 200.000 €. Ce soutien à titre gratuit et sans contrepartie a pour finalité de permettre à l'Association COPROPRIETE ET FORMATION de mener à bien ses activités de formation.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Ventilation du chiffre d'affaires net

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – INFORMATION RELATIVE AUX TRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS PAR LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS**

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. L'OMS a classifié l'épidémie en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public. Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

**Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

**Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

Néant

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légal Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles	6 946			6 946	
Immobilisations financières					
<b>TOTAL</b>	<b>6 946</b>			<b>6 946</b>	

## Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	6 946			6 946
<b>TOTAL</b>	<b>6 946</b>			<b>6 946</b>

## Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelles de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés	2 200		2 200	
Autres dépréciations				
<b>TOTAL</b>	<b>2 200</b>		<b>2 200</b>	

**Produits et avoirs à recevoir**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	59 998
Autres créances (dont avoirs à recevoir :                    )	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>59 998</b>

**Charges à payer et avoirs à établir**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 195
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :                    )	
<b>TOTAL</b>	<b>49 195</b>



## Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	462
Ventes de produits finis	
Prestations de services	132 698
<b>TOTAL</b>	<b>133 160</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	133 160
Etranger	
<b>TOTAL</b>	<b>133 160</b>

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves	15 838,37	3 748,00		19 586,37
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	3 748,00	229 523,33	3 748,00	229 523,33
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions règlementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>Total</b>	<b>19 586,37</b>	<b>233 271,33</b>	<b>3 748,00</b>	<b>249 109,70</b>

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION COPROPRIETE FORMATION**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**ASSOCIATION COPROPRIETE FORMATION**

**7 rue de Thionville**

**75019 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

**Mesdames, Messieurs,**

**En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.**

**Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.**

**Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.**

## I. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE ARC-SERVICES

Convention d'assistance et de prestations de services :

a) Suivant convention d'assistance et de prestations de services en encadrement, spécialiste marché public, comptable et formateurs la société ARC-SERVICES a facturé à l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une somme de 54 196,00 euros HT.

b) Suivant convention d'assistance et de prestations de services en formation, l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION a facturé à la société ARC services au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une somme de 30 000,00 euros HT.

Personne concernée :

Monsieur Gérard ANDRIEUX Gérant d ARC-SERVICES et Monsieur Guy LEMARIE Président Administrateur de l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION.  
et membre du conseil d administration de l'ARC (qui détient majoritairement Arc Services)

## II. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE

Convention de mise à disposition de personnel :

1. Suivant convention de mise à disposition de personnel, l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE met à la disposition de l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION ses formateurs. Le montant total des sommes facturées à l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE s'élève à 15 000,00 euros HT.

2. Suivant convention d'assistance et de prestations de services en formation, l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION a facturé à l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 une somme de 89 998 € HT

Personne concernée :

Monsieur Gérard ANDRIEUX Président de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC) et Monsieur Guy LEMARIE Président Administrateur de l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION. et membre du Conseil d'Administration Administration de l'ARC..

Convention de mise à disposition de locaux :

Suivant convention, l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC) a mis à disposition des locaux à l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION. Le montant des loyers TTC facturé par l'arc à l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION s'est élevé à 1 200,00 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Personne concernée :

Monsieur Gérard ANDRIEUX Président de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (ARC) et Monsieur Guy LEMARIE Président Administrateur de l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION. et membre du Conseil d'Administration Administration de l'ARC..

Convention de versement d'une subvention de 200 000 € :

Suivant convention l'association ARC a subventionné par un versement en numéraire de 200 000 € l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION afin de lui permettre de faire face pour 2019 et 2020 aux bouleversements engendrés par la refonte des lois et règlements régissant le fonctionnement de la copropriété et des besoins de formations en interne et externe que cela va nécessiter.

Personne concernée :

Monsieur Guy LEMARIE Président, Administrateur de l'ASSOCIATION COPROPRIETE ET FORMATION et membre du conseil d'administration de l'ARC.

**Paris, le 12 Juin 2020**

**Pierre DEVOS  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

